

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
12 MAI 2026**

L'an deux mille vingt six, le douze mai à neuf heures, se sont réunis à FREJUS – Hôtel de Ville – Place Camille FORMIGE, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 05 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire des Adrets de l'Estérel, doyen d'âge de l'Assemblée.

PRESENTS :

CHANIOL Philippe - KLINHOLFF Jean-Pierre - LONGO Gilles - GIRARDIN Jean-Philippe - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - COLOMAR Pierre - TOSI Eliane – TESSONNEAU Pascale - SAILLET Jérôme - VACQUIER Romain - CAYMARIS Alain – DEBAISIEUX Nicolas

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

NEANT

ABSENTS : GERMAIN Pascale - DECARD Guillaume - CAVALLIER François

SECRETAIRE DE SEANCE : SAILLET Jérôme

ASSESEUR : SAILLET Jérôme

DELIBERATION N° 2026-008	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST
-------------------------------------	---

L'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du Maire et de ses adjoints en ce qui concerne l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau d'un EPCI.

Cette élection est soumise aux dispositions des articles L2122-7-1 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur Gilles LONGO a invité le comité syndical à procéder à l'élection de chaque Vice-Président.

1- Election du Premier Vice-Président :

Une candidature est énoncée, celle de Monsieur Romain VACQUIER, Maire du Muy et délégué titulaire pour Dracénie Provence Verdon Agglomération.

L'assemblée a procédé au vote.

Monsieur Romain VACQUIER ayant obtenu 13 voix, soit la majorité, est élu, à l'unanimité, 1^e Vice-Président du Syndicat et installé immédiatement dans ses fonctions.

2- Election du Deuxième Vice-Président :

Une candidature est énoncée, celle de Monsieur Philippe CHANIOL, Conseiller municipal pour la Ville de Saint-Raphaël et délégué titulaire pour Estérel Côte d'Azur Agglomération. L'assemblée a procédé au vote.

Monsieur Philippe CHANIOL ayant obtenu 13 voix, soit la majorité, est élu, à l'unanimité, 2^e Vice-Président du Syndicat et installé immédiatement dans ses fonctions.

3- Election du Troisième Vice-Président :

Une candidature est énoncée, celle de Madame Pascale TESSONNEAU, Conseillère municipale pour la Ville de Roquebrune-sur-Argens et déléguée titulaire pour Estérel Côte d'Azur Agglomération. L'assemblée a procédé au vote.

Madame Pascale TESSONNEAU ayant obtenu 13 voix, soit la majorité, est élue, à l'unanimité, 3^e Vice-Présidente du Syndicat et installée immédiatement dans ses fonctions.

4- Election du Quatrième Vice-Président :

Une candidature est énoncée, celle de Monsieur Guillaume DECARD, Maire de Puget-sur-Argens et délégué titulaire pour Estérel Côte d'Azur Agglomération. L'assemblée a procédé au vote.

Monsieur Guillaume DECARD ayant obtenu 13 voix, soit la majorité, est élu, à l'unanimité, 3^e Vice-Président du Syndicat et installé immédiatement dans ses fonctions.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site internet du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LE PRESIDENT

Gilles LONGO



The stamp is circular with the text "SYNDICAT de l'Eau du Var Est" around the perimeter. The text "de l'Eau" is on the top line, "du Var Est" is on the bottom line, and "SYNDICAT" is on the left side.